AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0061
FR0004177046-FS0017

12 janvier 2015

Déclarations de franchissements de seuil (article L.233-7 du code de commerce)

METABOLIC EXPLORER

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 9 janvier 2015, la société anonyme Seventure Partners[1] (5-7 rue Monttessuy, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 30 décembre 2013, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 5% des droits de vote de la société METABOLIC EXPLORER et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds 999 200 actions METABOLIC EXPLORER représentant 1 998 400 droits de vote, soit 4,50% du capital et 7,37% des droits de vote de cette société[2].

2. Par courrier reçu le 6 janvier 2015, la société Seventure Partners, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 janvier 2015, par suite d'une cession d'actions METABOLIC EXPLORER sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société METABOLIC EXPLORER et détenir, pour le compte desdits fonds 569 802 actions METABOLIC EXPLORER représentant 1 139 604 droits de vote, soit 2,56% du capital et 4,40% des droits de vote de cette société[3].

[1] Contrôlée par la société Natixis. La société Seventure Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 22 211 500 actions représentant 27 126 656 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 22 261 500 actions représentant 25 913 228 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.